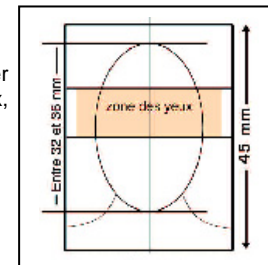


DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE BIOMETRIQUE POUR PERSONNE MINEURE

- 2 photos d'identité 35 mm x 45mm **MOINS DE 6 MOIS, NU-TETE** sur fond clair uni (fond **blanc exclu**)

Pas de photos autocollantes ni scannées. Ne pas les découper Ne pas mettre de fantaisies dans les cheveux (couettes, barrettes, bandeau, diadème...). Le visage sur la photo doit mesurer entre **32 et 36 mm, de face**, avec une expression neutre, bouche fermée, les yeux normalement ouverts, clairement visibles, fixant l'objectif. Il doit être dégagé, sans mèches devant les yeux, de préférence enlever les lunettes

- **L'original d'un justificatif de domicile de moins d'un an** En cas d'hébergement, une attestation d'hébergement, l'original et la photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant et d'une facture (du type EDF-GDF-EAUX-TELEPHONE FIXE OU PORTABLE – AVIS IMPOSITION)
- **pièce d'identité du parent qui remplit la demande**
- **En cas de divorce ou séparation** : original du jugement - Présence des 2 parents obligatoire selon le cas et original de leur pièce d'identité



PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
<p style="text-align: center;">☞ Si l'enfant ne possède ni carte nationale d'identité ni passeport</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acte de naissance avec filiation complète (- 3 mois) • Pour les personnes nées à l'étranger : <p style="text-align: center;"><i>Par courrier :</i></p> <p>Ministère des Affaires Etrangères Service Central Etat Civil 11 rue de la Maison Blanche - 44941 NANTES Cedex 9</p> <p style="text-align: center;"><i>Par Internet :</i></p> <p>http://diplomatie.gouv.fr/ «services et formulaires en ligne »</p> • Un justificatif de la nationalité française si l'acte de naissance n'est pas suffisant : <ul style="list-style-type: none"> - Ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration (original et photocopie) <li style="text-align: center;">ou - Le certificat de Nationalité Française établi par le Tribunal d'Instance (original et photocopie) <p style="text-align: center;">☞ Si l'enfant ne possède pas de carte d'identité mais a un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans (biométrique ou électronique)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'original et la copie du passeport sécurisé de l'enfant (pages numéro du passeport, photo et adresse) 	<p style="text-align: center;">☞ Si l'enfant possède déjà une carte d'identité sécurisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'original de l'ancienne carte nationale d'identité <p style="text-align: center;">☞ Si l'enfant possède une carte d'identité périmée depuis plus de 2 ans et possède un passeport sécurisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'original et la photocopie du passeport sécurisé (page avec la photo et avec le numéro du passeport) <p style="text-align: center;">☞ Si l'enfant possède une carte d'identité périmée depuis plus de deux ans et pas de passeport sécurisé (biométrique ou électronique)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acte de naissance avec filiation complète (de moins de trois mois). 	<ul style="list-style-type: none"> • La déclaration de <u>perte</u>, <u>délivrée par la Mairie lors du dépôt de la demande de renouvellement</u>, • La déclaration de <u>vol</u>, <u>délivrée par les services de Police ou le Tribunal d'Instance</u> • Les timbres fiscaux de 25€. <p style="text-align: center;">☞ Si l'enfant peut présenter un passeport sécurisé (biométrique ou électronique) ou un passeport périmé depuis moins de 2 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'original et la copie du passeport <p style="text-align: center;">☞ Si l'enfant ne peut présenter de passeport périmé depuis moins de 2 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acte de naissance (- de 3 mois) avec filiation complète

Pour les personnes nées à l'étranger

☞ PRESENCE DE L'INTERESSE OBLIGATOIRE

Les dossiers sont pris uniquement sur rendez-vous : ☎ 03.20.23.38.01 ou 03.20.23.38.02
Lors des permanences téléphoniques du lundi et mercredi matin et le mardi et vendredi après-midi
ou sur le site de la Ville